

# POSTULAT

**Auteur** Jean-Claude Savoy, PDCC, Pascal Rey, PDCC, Chantal Voeffray Barras (suppl.), PDCC, et Stéphane Pont (suppl.), PDCC  
**Objet** Etablissements de soins de longue durée dans le district de Sierre – il y a urgence  
**Date** 11.11.2014  
**Numéro** 2.0067

---

Le district de Sierre a mis en place depuis de nombreuses années une politique extrêmement active dans le domaine du maintien à domicile. Cette politique a permis à de nombreux aînés de demeurer plus longtemps à domicile, grâce aux visites d'infirmières à domicile et d'aides familiales. Le service des repas à domicile a permis encore d'améliorer le quotidien des personnes qui perdent progressivement leur autonomie.

Or, après quelques années de pratique, il apparaît à l'évidence que cette politique démontre ses limites en raison du nombre croissant de personnes âgées de plus de 80 ans et par le nombre de cas de démence sénile, sans parler des ravages occasionnés par la maladie d'Alzheimer.

Le district de Sierre se trouve donc en manque criard d'établissements de soins de longue durée. Avec la construction de l'EMS de Venthône, 38 lits, et la transformation envisagée de la clinique de Sainte-Claire en EMS, 62 lits, il manquera encore au district de Sierre plus de 100 lits en EMS à l'horizon des années 2020.

Malgré la construction/transformation de ces deux établissements, les demandes ne pourront pas être satisfaites. Durant ce laps de temps, les personnes âgées seront condamnées à attendre durant de longs mois dans des lits et des infrastructures mal adaptées à leurs besoins.

## **Conclusion**

Le département de la santé, des affaires sociales et de la culture a pris conscience de l'insuffisance décrite ci-dessus.

Dans l'urgence, il planifie la transformation et l'agrandissement de la clinique Sainte-Claire, que la commune-site de Sierre ne soutient pas pour l'instant. Même dans le meilleur des cas, la construction d'un EMS de grande capacité doit être dès maintenant planifiée.

Il y a d'autant plus urgence que la planification, la construction et la mise en service d'un EMS exige au minimum 5 années de travail.